

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 10 **Référence:** *SCGM-19, document 3, page 4, ligne 5*

'... contribuer à améliorer son confort'.

10.1 - Comment la SCGM définit-elle le confort de ses clients?

10.2 - S'appuie-t-elle sur des études qui définissent le confort tel que perçu par la clientèle? Si oui, fournir ces études.

Réponse 10

10.1 Le confort est une notion subjective. Selon la définition du Petit Robert, le confort se définit comme étant tout ce qui contribue au bien-être, à la commodité de la vie matérielle. Au niveau de l'énergie, elle réfère au bruit, à la température ambiante et à la qualité de l'air dans son ensemble.

10.2 Non.